

La France doit maintenir sa trajectoire de financement pour la solidarité internationale

Paris, le vendredi 28 avril 2023

Monsieur le Président de la République,

La France doit tenir son engagement de consacrer 0,7 % de son revenu national brut à l'action (ou « aide ») publique pour le développement d'ici 2025, soit environ 21,4 milliards d'euros, comme cela a été défini dans la loi de développement solidaire adoptée le 4 août 2021. L'urgence climatique et alimentaire, la lutte contre la pauvreté et les inégalités mondiales, et l'agenda du développement durable, demeurent et l'imposent.

Sous votre présidence, en 2022, la France a consacré 0,56 % de son revenu national brut à ces objectifs, atteignant ainsi une première étape historique telle que fixée par la loi de 2021. Cette dernière définit des orientations et priorités pour la politique française de développement solidaire, et inclut une trajectoire de financement à horizon 2025, cohérente avec cette ambition affirmée. La loi porte un message fort, lequel a connu un écho au niveau international, alors que d'autres pays jusqu'alors considérés comme des modèles décidaient de diminuer les moyens de leur aide, selon des logiques de repli nationaliste, en opposition avec le constat d'un monde de plus en plus interdépendant.

Les efforts du gouvernement sont bienvenus et nous vous félicitons pour votre leadership dans la mobilisation internationale pour le développement, le climat et la biodiversité, porté à travers cette trajectoire de financement. Cette mobilisation est soutenue par les organisations humanitaires et de développement, dont nous faisons partie, et par la population française, y compris les jeunes, soutenant la promotion d'un modèle de justice sociale, climatique et économique au niveau mondial. Pour continuer à jouer un rôle actif dans le multilatéralisme, la France se doit d'être au rendez-vous ; à mi-chemin de l'Agenda 2030, elle se doit de consacrer 0,7 % du revenu national brut à l'action publique pour le développement (APD) en 2025.

L'APD est essentielle notamment pour permettre de rendre effectivement accessibles les services de base (alimentation, santé, eau, assainissement, éducation), de même que pour l'action climatique et la protection de la biodiversité. L'APD permet de contribuer à des droits humains effectifs pour tous et toutes, en première ligne desquelles, les femmes, les enfants et les jeunes.

La mobilisation des 0,56 % en 2022 a été atteint du fait, Monsieur le Président, de la volonté politique que vous avez portée. Nous attendons donc que l'étape suivante des 0,7 % soit portée avec la même constance, la même énergie, et la même détermination. Nous,

Coordination SUD



organisations de la solidarité internationale, sommes absolument certaines que ce qui a motivé la loi de 2021 est encore plus nécessaire et actuel aujourd'hui. Diminuer ne serait-ce que de 0,1 % cet objectif des 0,7 % ferait perdre à l'action publique pour le développement l'équivalent de près d'une année entière de financement sur le quinquennat !

Nous comptons donc sur vous, Monsieur le Président, pour confirmer, lors du Conseil présidentiel pour le développement, cette trajectoire de financement et faire ainsi de ce quinquennat celui des 0,7 %.

Veillez croire, Monsieur le Président de la République, en l'expression de notre plus haute considération.

Olivier Bruyeron
Président, Coordination SUD

Contact presse

Marie-Pierre Liénard, lienard@coordinationsud.org - Tél : 01 44 72 03 78 / 07 76 78 15 19

Rassembler et agir pour la solidarité internationale

Coordination SUD est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale. Fondée en 1994, elle rassemble aujourd'hui près de 170 ONG, adhérents directs ou au travers de six collectifs (Clong-Volontariat, Cnajep, Coordination humanitaire et développement, Crid, Forim, Groupe Initiatives), qui mènent des actions humanitaires d'urgence, d'aide au développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains auprès des populations défavorisées mais aussi des actions d'éducation à la solidarité internationale et de plaidoyer.

Coordination SUD

La coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale
14 passage Dubail · 75010 Paris
Tél. 01 44 72 93 72
www.coordinationsud.org